



**ADOPTION DES BUDGETS ET DES PROGRAMMES
TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS DE LA VILLE ET
DE L'AGGLOMÉRATION**

Conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, **prenez avis que** les conseils municipal et d'agglomération adopteront les budgets de l'exercice financier 2026 et les programmes triennaux d'immobilisations pour les années financières 2026, 2027 et 2028 de la Ville de Mont-Tremblant, lors de séances extraordinaires qui seront tenues le **jeudi 29 janvier 2026 à partir de 19 h**. Au cours de ces séances extraordinaires qui auront lieu à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite, les délibérations ainsi que les périodes de questions porteront exclusivement sur les budgets et sur les programmes triennaux d'immobilisations de la Ville et de l'agglomération.

Des séances extraordinaires portant sur l'avis de motion et le dépôt des projets de règlement de taxation pour l'année 2026 auront également lieu le jeudi 29 janvier 2026, selon le déroulement suivant :

Conseil	Séance extraordinaire
Agglomération	Adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations
	Avis de motion et dépôt du projet de règlement de taxation
Municipal	Adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations
	Avis de motion et dépôt du projet de règlement de taxation

Donné ce 20 janvier 2026.

Maude Picotin, greffière adjointe